

CONDITIONS

Le prix s'entend toutes charges comprises : eau, électricité, gaz et taxe de séjour.

Si le locataire décide de louer l'appartement décrit, le contrat signé que le propriétaire lui aura envoyé devra lui être retourné sous 8 jours accompagné du montant de 25% du prix total du loyer en acompte et pour réservation de la location.

En cas d'annulation de la part du locataire, le propriétaire conserve la totalité de l'acompte sauf s'il trouve un nouveau locataire pour la même période. En cas d'annulation de la part du propriétaire, ce dernier devra verser au locataire le double de l'acompte.

A son arrivée le locataire devra régler le solde du loyer et il lui sera demandé en outre une caution de : 450 € qui lui seront restitués au maximum 15 jours après son départ, déduction faite des détériorations et du coût de remise en état des lieux loués.

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué, il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Une attestation d'assurance lui sera réclamée dès son arrivée dans les locaux.